



**L'homme politique soutient que tous ceux qui ont pris les armes contre la nation doivent être traités sans pitié.**

Anicet Ekane ne partage pas l'avis de ceux qui dénoncent une « parodie de justice », au sujet du procès de Julius Ayuk Tabe, et neuf de ses partisans condamnés mardi 20 août, à la prison à vie par un tribunal militaire de Yaoundé.

Selon lui, cette peine est proportionnelle à l'acte posé. L'on ne doit pas prendre les armes contre son pays. « **C'est un grossier chantage que de dire laisser Ayuk Tabe tranquille. Il doit être sérieusement condamné** » a déclaré ce jour sur la matinale d'ABK le Président du Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (Manidem), rappelant que c'est l'armée camerounaise a une légitimité de prendre les armes et les autres non. « **ce qui est important c'est de pousser à bout ceux qui ont pris les armes. Nous devons arriver au niveau où on dépose les armes pour apaiser le climat social...les sécessionnistes doivent être isolés et marginalisés** », a-t-il ajouté.

Accusés entre autres de « **révolution** » « **terrorisme** », « **sécession** », **Julius Sisiku Ayuk Tabe, Nfor Ngala Nfor, Tassang Wilfried Fombang, Henry Kimeng, Cornelius Njikimbi Kwanga, Fidelis Che, Che Augustine Awasum, Egbe Ogork, Eyambe Elias et Shufai Blaise Sevidzem**, devront également payer 125milliard de FCFA à l'Etat camerounais à titre de

dommages et intérêts et 125 milliards de FCFA à la partie civile, soit un total de 250 milliards.

Une lourde peine critiquée par une partie de l'opinion « ***C'est une décision qui ne respecte pas les droits fondamentaux des prisonniers. Une décision honteuse, reflet du management honteux de notre gouvernement, qui dit être en train de voir quelles solutions adopter pour résoudre la crise et avoir un dialogue inclusif. Ayuk est un leader suivi, des gens le respectent. Si on le condamne à la prison à vie, c'est pour radicaliser des gens qui le soutiennent*** », regrette l'avocat en droit humain **Me Agbor Balla**.

Même sonne de cloche pour **Maurice Kamto**, écroué et poursuivi lui aussi par le tribunal militaire dans la cadre des revendications post électorales. « ***Peu importe ce qui était reproché aux intéressés à l'occasion de ce "procès militaire", des civils ne peuvent être jugés en l'état actuel du droit positif camerounais devant un tribunal militaire. Or c'est ce qui est arrivé avec AYUK et autres*** », dénonce-t-il dans une note publiée par son porte-parole, Olivier Bibou Nissack.

Fin mai, le leader séparatiste s'était pourtant dit disposé à participer à des pourparlers avec le gouvernement pour mettre fin à la crise meurtrière des régions anglophones du Cameroun.